



Plan Local d'Urbanisme

Commune de CORCELLES

Présents :

M. Alain BALLAND	Maire
M. Daniel TARDY	Adjoint
M. Jean-Jacques BOUDIN	Adjoint
M. Baptiste JOLIVET	Urbaniste 2BR

**Thème de la réunion : Réunion du lancement du PLU**

M. le Maire introduit la séance. Il remercie le représentant de l'Agence 2BR d'être présent à cette réunion de lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

M. Jolivet rappelle que l'agence 2BR produit les comptes-rendus mais que la diffusion revient à la commune (ainsi que les convocations aux réunions).

Ce dernier précise les différents éléments nécessaires à prendre en compte dans le cadre de la mise en place du PLU. La première raison n'est autre que d'un point de vue législatif. Il faut répondre aux attentes de la loi SRU, des lois Grenelles, la loi ALUR etc. Il précise également que le PLU devra être compatible avec de nombreux documents qui lui sont supérieurs (Schéma de Cohérence Territorial, etc.).

Il énonce également que les différents services de l'Etat seront présents aux étapes clefs de l'élaboration du document d'urbanisme.

L'objectif de cette première réunion est de revenir sur le déroulé de l'étude et plus spécifiquement du diagnostic.

L'urbaniste transmet une liste exhaustive des pièces nécessaires à l'élaboration du PLU, comme la délibération prescrivant la révision du POS en PLU, le POS actuel, etc.

Pour le zonage d'assainissement, il faut que la collectivité regarde s'il y a un volet eaux pluviales. S'il n'y est pas, la révision du schéma d'assainissement est à prévoir en incluant ce volet sur les eaux pluviales. L'enquête publique sera alors conjointe avec celle du PLU.

La commune nous fera connaître les effectifs scolaires.

L'agence 2BR transmettra le document à envoyer aux agriculteurs afin de recueillir leur fonctionnement, projets etc...La commune indique que seulement 2 ou 3 agriculteurs exploitants sur le territoire.

M. le Maire souligne dans un premier temps qu'il existe sur la commune une zone pour l'accueil d'un centre de loisirs, faisant l'objet d'un classement spécifique dans le POS. M. Jolivet prend note de cette information. Il précise qu'il serait bon de maintenir cette zone dans le projet de PLU.

L'urbaniste souligne que GRT Gaz doit être consulté pour l'élaboration du PLU de la commune. A ce sujet, M. Jolivet invite la collectivité à écrire à GRT Gaz afin de leur transmettre le tracé exacte de la canalisation de gaz qui doit être visible sur le plan de zonage du projet de PLU.

M. le Maire informe également l'urbaniste de la présence d'une zone artisanale. Il précise que sa conservation serait un atout pour la commune. L'urbaniste entend l'argument. Des précisions seront apportées au cours de l'élaboration du PLU.

L'urbaniste précise que les modalités de concertation s'appliquent dès la délibération de révision du POS en PLU.

M. le Maire remercie l'urbaniste. La réunion est close.

**PROCHAINES REUNIONS :**

- 8 Décembre 2015 à 14h : Point sur la fusion des communes de Champdor et Corcelles en mairie de Champdor.

*Participants : commission urbanisme, agence Mosaïque Environnement, agence 2BR, personnes publiques associées.*

*Rq : l'ordre du jour des réunions pourra être modifié.*